

Délibération n° D-2016 -13

OBJET : Bilan social 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le bilan social 2015 est présenté.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le bilan social 2015 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2016.
La Présidente du syndicat mixte de gestion

Brigitte REYNAUD



07 02 20 16
10 13 11